

Ce vendredi 3 juillet 2020 à 10 h 30, a eu lieu une séance plénière exceptionnelle du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) :

Ordre du jour : Information suite cas de COVID 19 d'enfants

Étaient présents: La CGT : Régine, Kiss, Henri. L'UNSA- FO : Marie – Hélène, Nadine. La CFDT : Gabriel. L'administration, le service DRH, Service Enfance, Service Education, Préventeur, ACFI. ELUS : M Mangin, Président du CHSCT, 3 élus municipaux et le Docteur responsable CMS (Invité). Excusés : Médecin de prévention.



Début de séance à 10 h 30

M Mangin lit l'arrêté nominatif nouveau du CHSCT

Constate le quorum du CHSCT

[Ouvre la séance et donne la parole à la CGT](#)

EN LIMINAIRE CGT déclare :

Premièrement nous tenons à exprimer notre solidarité suite aux violences du mercredi 1 juillet 2020 dans les locaux municipaux contre la CGT territoriaux de Bobigny. Violences du chef de cabinet du Maire à majorité UDI. Nous notons la discrimination du dit Maire sur l'accompagnement des agents ayant subi violences comme cela se passe d'ailleurs à Drancy avec certains élus du Personnel.

Deuxièmement nous réitérons notre alerte d'hier soir sur un agent de Drancy contaminant COVID qui souhaitait se suicider. Après plus d'une heure d'écoute, nous l'avons persuadé de ne pas aller plus loin. Nous avons alerté la DRH, le Maire et souhaitons que ce dossier soit traité en lien à nos alertes RPS jamais enclenchés. Nous apprenons ce matin de l'agent et de la DRH que le DRH a pris personnellement contact, ce qui a aussi remonté le moral de l'agent par l'action immédiate CGT.

Nous rappellerons que c'est la CGT qui a demandé cette séance d'urgence du CHSCT suite à la lecture du communiqué de Mme la Maire sur internet destiné aux habitants de Drancy.

Nous déplorons d'attendre encore l'information préalable aux IRP (Instance Représentative du Personnel) qui aurait dû précéder toutes communications municipales par l'apport supplétif d'informations et questionnement des réseaux d'agents des organisations syndicales et du CHSCT.

Dans notre mail d'urgence, nous demandons l'arbre des causes des faits de cas asymptomatiques mais virulent (même si atténué pour des enfants) du COVID 19 pouvant atteindre en premier lieu le personnel communal, les agents fragiles et leurs familles.

PAS DE REPONSE dans nos dossiers CHSCT

Où était selon nos services les enfants dans les 14 jours précédents le signalement des parents ? (puisque c'est la période de virulence)

Avons nous des cas dans le personnel asymptomatique ?

PAS DE REPONSE dans nos dossiers CHSCT

Mais, la Maire de Drancy est prompt pour écrire 2000 lettres au personnel et nous parle de dialogue social dans un paternalisme digne du moyen âge.

Ça fait 21 ans que cela dure, et pour information vos prédécesseurs traitaient déjà ainsi les élus CGT (CT, mandatés CHSCT et direction), encore présents de la même façon. Nous connaissons donc les ritournelles PATRONALES sur la CGT (Autorité du centre, de droite, de gauche et du FN au pouvoir).

Nous CGT, n'acceptons pas que l'administration sans pouvoir du Maire, se permette de ne pas appliquer les consignes de Madame la Maire de Drancy (affaire des lingettes ou des chiffons avec antivirus qu'un service dont on a fait alerte RPS refuse de livrer à la CGT et ses agents communaux malgré les consignes validées au CHSCT)

Pareil avec la livraison des moyens et les 30 paquets de ramettes papiers (62 kg) qui refusent d'être livrés par votre administration aux agents et dont une femme de 58 kg, agent administratif doit les monter au 1er étage ([Avez vous modifier l'ensemble des fiches de poste des agents administratifs pour les risques au travail en faisant des missions de magasinier livreur?](#))

Mais encore, sur notre alerte RPS des agents travaillant au CMS, 10 signatures d'une pétition des agents sans aide de la CGT : Rien aucune enquête du CHSCT, d'arbre des causes ou Conclusion du CHSCT malgré nos demandes postérieures? Alors certains agents signataires ont vu la prime de février 2020 diminuée ? Pourquoi ?

Mais encore, suite à notre dernière alerte CHSCT sur les mêmes RPS, on apprend que l'administration culpabilise l'agent par du « Pourquoi vous allez voir la CGT ? » "Il faut venir nous voir nous, car Si vous allez voir la CGT, c'est que vous êtes contre le Maire" " et « Mme Savannatone est une simple employée comme vous "

Vous avez, monsieur le Président, lu l'arrêté du CHSCT, la liste nominative des mandatés CGT avec Mme Savannatone, l'information est donnée à l'administration aux agents.

Qu'est ce que cette atteinte à la neutralité du fonctionnaire, à la propagation de discrimination sur la seule organisation CGT qui fait juste son travail !

Nous comprenons mieux le fait d'ignorer les IRP ! NOUS SERIONS DES ENNEMIES ! LA MAIRE SERAIT DONC EN GUERRE CONTRE LA SEULE CGT.

LA CGT, ELLE EST PACIFIQUE PAR SES STATUTS, NOUS LE RAPPELONS !

CELA NE VEUT PAS DIRE NEUTRE L'HISTOIRE DE LA RESISTANCE CGT EN ATTESTE DANS TOUS LES LIEUX PUBLICS COMMEMORANT POUR EXEMPLE LA PERIODE 40-45 !

Nous avons demandé des enquêtes du CHSCT, vous les avez reçu sans apporter aucun écrit ni action.

NOUS NOUS POSONS DES QUESTIONS : MAIS QUI A LE POUVOIR ICI, LA MAIRE, LE DEPUTE, L'ADMINISTRATION, LES AGENTS QUE VOUS PROTEGEZ PAR PEUR ?

La CGT, ne lâche rien, vous entendez ne lâche rien !

VOUS JOUEZ AU POMPIER PYROMANE... COMME VOS PREDECESSEURS AVEC LA PRIME IEMP (Nous avons des agents signalant des erreurs sur la prime COVID!)

La CGT passera donc outre les abus de pouvoir, les discriminations et ira donc haut dessus comme elle le fait toujours pour l'intérêt des agents, de leurs santé et du service public.

Que le procureur de la République ouvre des dossiers, entende les victimes pendant deux heures, c'est bien, mais nous on veut que cela s'arrête !

FIN DE DECLARATION CGT

*M Mangin dans sa leçon et son ironie habituelle prend acte de la déclaration, nous rappelle qu'il faut dire **Madame le Maire**, il avance un « cirque » et que la CGT devrait remonter à la guerre 14 -18 ou de 1870..*

*On abandonne le raté du Président et la méprise patronale, mais en rappelant aux lecteurs que **la CGT a été créée le 23 septembre 1895, à Limoges...***

La DGA du service enfance, nous lit le rapport comme si les représentants du personnel de savaient pas lire.

Au bout de 20 minutes de perdues, la CGT demande la parole :



*Sans revenir « au cirque, ni aux clowns ou du monsieur Loyal, » du Président Mangin, la CGT rappelle que son liminaire pose la question **du rôle de prévention du CHSCT dans un seul but : Le maintien de la santé des agents par Madame LA MAIRE. (Pas de leçon de diction à la CGT)***

Or, l'administration fait état d'un test PCR, qui ne donne aucunement la virulence des enfants ni la date de début de leur période de contamination. Notre liminaire a posé la question des agents asymptomatiques qu'elle prévention est possible ? La CGT a demandé des tests (sanguins) pour les agents confrontés au public comme pour les agents devant avoir leurs vaccinations à jour pour être en poste.

Nous demandons au médecin présent de nous éclairer ?

En effet, personne ne répond à ce que pouvait contaminer les enfants dans la semaine du 8 juin au 12 juin et de la semaine du 15 juin au 19 juin. (14 jours avant) Nous avons posé question de l'affirmation d'un usager qui indique une inquiétude des agents car selon l'usager, les enfants auraient été vu à l'école Dulcie September. Affirmation publique (site public facebook) sans réponse de la Maire à la population ni à la question de la CGT.

C'est le nouveau pseudo « docteur » MANGIN qui répond, ensuite la nouvelle pseudo « Docteur » service enfance, et l'administration est fière de répondre tardivement en nous clamant que les enfants ne se seraient pas inscrit dans cette école en CDL, ni à Pérriot.

La CGT se pose la question de pourquoi la Ville de Drancy, ne répond t-elle pas et n'apporte pas d'élément rassurant en temps utile pour casser une inexactitude des usagers et un affolement compréhensible des agents ?

*Nous rappelons que la CGT, n'a rien affirmer, mais elle voulait une réponse claire à notre question posée à **la Maire..***

La Ville préfère laisser courir le doute propagé par les usagers et construire des inquiétudes pour les agents !

La CGT est la seule à casser cette affirmation des usagers et des agents par notre publication dans ce journal du CHSCT (même si nous n'avons eu aucun élément, nous partageons la réponse tardive de l'administration)

Le médecin prend enfin la parole pour répondre à la question CGT dirigé au seul MEDECIN. Celui ci ne répond pas à notre attente, sans doute impressionné par sa première séance plénière du CHSCT.

S'en suit une diatribe du Président sur la CGT, mettant en auto satisfaction la Ville qui fait tout bien et que la priorité est l'information des habitants.

Nous, CGT, précisons que nous avons, par notre réseau, l'information le jeudi. A la question du Président, nous répondons que, pour nous, c'était officiel au vu l'instance nationale qui informait les parents d'élèves. Que la CGT est là pour le personnel, qu'elle ne critique pas l'information aux habitants. Mais celle du CHSCT qui elle est tardive.

La CFDT intervient sur l'eau (eau jaune). L'administration répond que tout est parfait, il est distribuées des bouteilles.

La CGT qui lève la main depuis 15 minutes n'a pas la parole et l'une des élu(e)s CGT quitte la séance pour reprendre son poste.

Après un temps long, dans un effet théâtral, le président du CHSCT cherche l'élue ayant levé la main.

Les élues CGT présents rappellent que le Président du CHSCT distribue la parole pendant des multiples minutes à l'administration qui ne répond pas à nos questions écrites et lit les rapports que l'on a déjà lu..

Nous on comprend son départ et vous n'aurez pas d'applaudissement, M Mangin, sur votre spectacle affligeant.

La président, dans un élan d'autorité, nous informe que c'est à la DRH de répondre aux questions des représentants du personnel du CHSCT, c'est à la DRH d'informer les représentants du personnel au CHSCT à temps.

Il ajoute, que si des agents ne suivent pas les directives de **Madame la Maire**, elle pourrait aller jusque la procédure de sanction disciplinaire.

Ceci clos, la séance plénière,

La CGT, seule, souhaite de bonnes vacances à ceux qui en ont l'accès.

LE GOUVERNEMENT SORT UN COMMUNIQUE SUR LA MALADIE PROFESSIONNELLE (MP) COVID. NOUS INCITONS LES AGENTS TOUCHES EN PERIODE CONFINEMENT D'APPLIQUER LA DECLARATION MP AVEC LETTRE DU MEDECIN MEME SI AUCUN DECRET N 'EST ENCORE SORTIE. SOYONS DANS L 'ACTION DU DROIT COMMUN PUBLIC PRIVE.



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 30/06/2020

Reconnaissance en maladie professionnelle des travailleurs atteints du Covid-19

Une reconnaissance automatique pour tous
les soignants et une reconnaissance facilitée
pour tous les travailleurs ayant travaillé
pendant la période du confinement

Voir le communiqué complet sur le site internet de la CGT territoriaux de Drancy
<http://mairiededrancy.reference-syndicale.fr>



LES INFORMATIONS CGT

RESTEZ EN LIEN AVEC VOS SERVICES :

<http://mairiededrancy.reference-syndicale.fr>

Le site officiel

<http://radiocgtdrancy.hautetfort.com/>

La RADIO WEB CGT

<http://cgtmairiededrancy.hautetfort.com/>

le blog

NOTRE ADRESSE MAIL :

cgt.drancy@gmail.com



La CGT rappelle aux agents en affection de longue durée ALD, diabète, surpoids, maladie auto immune etc..

Le COVID est très dangereux pour vous, ne sous estimez pas de déclarer par une attestation AMELI (voir type en photo) à la DRH. **Ceci est sous secret médical** et vous ouvre une priorité dans le télétravail ou dans la réserve au vu des asymptomatiques et collègues ou usagers contaminants et de votre pathologie. Ceci est une décision gouvernementale et municipale.. **DECLAREZ VOUS A LA DRH PAR ENVOI DU PDF.** (de plus si un arrêt existe lié à votre pathologie, il n'y a pas de jour de carence pendant 3 ans.) Si vous n'avez pas les moyens techniques, demander au chef de service l'impression.



SEINE-SAINT-DENIS

Page 2/2

Numéro de l'assuré : 1 [REDACTED] 66

Nom de l'assuré : [REDACTED]

Attestation de droits à l'assurance maladie

Valable du 07/11/2019 au 06/11/2020 sous réserve de changement dans la situation de l'assuré

organisme de rattachement sécurité sociale	code gestion	n° de sécurité sociale de l'assuré (à utiliser pour tous les bénéficiaires ci-dessous)	modulation du ticket modérateur
01 931 2071	29	1 [REDACTED] 66	
Bénéficiaire(s) nom de famille suivi d'un éventuel nom d'usage		n° de sécurité sociale du bénéficiaire (pour information)	né(e) le/rang
[REDACTED] a déclaré un médecin traitant SI SOINS POUR AFFECTION LISTE : TP ET 100% DU 06/01/2017 AU 06/01/2027 POUR TOUTES LES PRESTATIONS EN RAPPORT AVEC MALADIE DU PROTOCOLE		1 [REDACTED] 66	2 [REDACTED] 1

Toute attestation de droits antérieure est à détruire.